

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 6 juin 2014**

Le 27 mai 2014, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour assister à la séance du vendredi 25 avril 2014.

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

L'an deux mille quatorze, le six juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme ROUYEZ ; M. PEDRON ; M. BARAT ; Mme COUAPPEL ; M. TONNEAU ; M. MALECOT ; M. AMIOT ; M. COADIC ; M. REHEL ; Mme MACE ; Mme JOUQUAN ; M. ROTA ; Mme EGAUX ; Mme MORADEL ; M. POULAIN ; Mme FRONTEAU ; M. LEPORT ; M. MERCIER ; Mme HUCHET ; M. CHALIGNE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme FONTMORIN (représentée Mme ROUYEZ) ; Mme GREGOIRE (représentée par Mme COUAPPEL) ; Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme JOUQUAN) ; M. BREGAINT (représenté par Mme EGAUX) ; Mme HERY (représentée par M. CHALIGNE) ; Mme GRACE (représentée par M. MERCIER).

Absents excusés : Mme LAVERDUNT ; M. LEROY

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2014.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Secrétaire de Séance : Mme Nicole MACE

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 25 avril 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose ensuite à l'Assemblée l'inscription à l'ordre du jour d'une question diverse complémentaire (présentée en commission de Finances)

- Crédits de fonctionnement du RASED : ajustement des montants.

Le Conseil Municipal accepte l'inscription de cette question à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

1.) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) : engagement d'une modification (n° 10) (délib. 2014/101).

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles L.123-13-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- **décide** d'engager une procédure de modification du P.L.U portant notamment sur les éléments suivants :
 - Modification du zonage (UL en UE) des terrains constituant actuellement le stade de football Tézé Herbert dans le secteur de Belle Lande.
 - Modification du règlement de la zone UA portant sur les hauteurs des bâtiments.
 - Actualisation du cadre graphique et réglementaire du PLU.

Résultat du vote : 22 voix pour ; 5 voix contre (P. MERCIER ; E. HUCHET ; G. CHALIGNE ; F. HERY ; G. GRACE).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2.) Crédits de fonctionnement de l'école publique : ajustement des montants (délib. 2014/102).

Le Conseil Municipal,

- Vu les délibérations n° 2014/035 et 2014/036 du 14 mars 2014 fixant les montants des crédits pédagogiques alloués à l'école Louise Michel (élémentaire et maternelle),
- Considérant les effectifs en augmentation de l'école Louise Michel,
- **décide** à l'unanimité d'allouer à l'école Louise Michel les suppléments de crédits de fonctionnement suivants, au titre de l'exercice 2014 :
 - Ecole élémentaire : + 180,38 €
 - Ecole maternelle : + 896,19 €
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3) Centre de loisirs - été 2014 : régies d'avance et frais de déplacement des directeurs (délib. 2014/103).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de prendre en charge les frais de déplacement des directeurs du centre municipal de loisirs et des divers camps organisés cet été, qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du fonctionnement du centre et des camps.
- **décide** de créer des régies d'avance auprès du centre municipal de loisirs et des camps d'été, dont les montants sont fixés comme suit :
 - Centre de loisirs - juillet : 700 €
 - Centre de loisirs - août : 700 €
 - Camps : 700 € (par camp).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4) S.B.C. Dol : modification des statuts (délib. 2014/104).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'approuver la modification statutaire du S.B.C Dol notifiée par le Président, qui précise que « *chaque commune membre élit un délégué titulaire et un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire* ».
- **désigne** M Denis RAPINEL délégué titulaire et M Jean-Luc TONNEAU délégué suppléant.
- **dit** que la présente décision sera notifiée au Président du S.B.C Dol.
- **autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5) Saint Malo Agglomération - C.I.I.D : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant (délib. 2014/105).

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 1650 A du Code Général des impôts,
- **propose** à l'unanimité la désignation du commissaire titulaire et du commissaire suppléant suivante :
 - Titulaire : M. Michel HESRY
 - Suppléant : M. Julien BREGAINT
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6) Saint Malo Agglomération - C.A d'Emeraude Habitation : désignation d'un délégué (délib. 2014/106).

Le Conseil Municipal,

- **désigne** à l'unanimité Mme Sylvie COUAPEL pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'Emeraude Habitation, Office Public de l'Habitat de Saint Malo Agglomération.
- **dit** que la présente délibération annule la délibération n° 2014/071 du 11 avril 2014.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7) Communauté de Communes du Pays de Dol - C.I.I.D : désignation de deux commissaires titulaires et deux suppléants (délib. 2014/107).

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée,
- Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- Vu l'article 1650 A du Code Général des impôts,
- Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes en date du 17 février 2014,
- **propose** à l'unanimité la désignation de deux commissaires titulaires et de deux commissaires suppléants au sein de la C.I.I.D, selon les conditions énoncées ci-dessus :
 - Commissaires titulaires :
 - M. Michel HESRY
 - M. Julien BREGAINT
 - Commissaires suppléants :
 - M. Jean-Marie MALECOT
 - M. Philippe MERCIER
- **adresse** ces propositions au Président de la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint Michel.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8) Communauté de Communes du Pays de Dol - Commission Intercommunale d'accessibilité : désignation d'un représentant de la Commune (délib. 2014/108).

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée,
- Vu la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- Vu loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), en particulier l'article L.2143-3,
- Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes en date du 17 février 2014,
- **désigne** à l'unanimité un représentant de la commune à siéger dans le collège des élus de la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées :
M. Louis BARAT
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9) Communauté de Communes du Pays de Dol - Commission d'évaluation des transferts de charges : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant (délib. 2014/109).

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 14-53 du Conseil communautaire en date du 24 avril 2014 constituant la commission d'évaluation des transferts de charges et demandant aux conseils municipaux des communes de désigner leur représentant titulaire et leur représentant suppléant à cette commission,
- **désigne** à l'unanimité un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission d'évaluation des transferts de charges :
 - Titulaire : M. Julien BREGAINT
 - Suppléant : M. François LEPORT
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

10) Contentieux : délégation du Conseil Municipal au Maire (précisions) (délib. 2014/110).

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- Vu la délibération n° 2014/085 du 11 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire,
- Considérant qu'il convient de préciser le 16^{ème} de ladite délibération,
- **décide** à l'unanimité de préciser l'alinéa 16^e de la délibération sus-visée en lui déléguant le pouvoir :
« D'intenter au nom de la Commune les actions en justice et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature ou le degré de la juridiction, et de se constituer partie civile au nom de la Commune ».

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

11) Crédits de fonctionnement du RASED : ajustement des montants (délib. 2014/111).

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 2014/037 du 14 mars 2014 fixant le montant des crédits pédagogiques alloués au RASED,
- Considérant l'affectation de 2 postes au sein de cette structure,
- **décide** à l'unanimité d'allouer au RASED un supplément de crédits de fonctionnement pédagogiques, au titre de l'exercice 2014, pour les raisons évoquées ci-avant, soit la somme de 593 €.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

12) Informations sur les marchés à procédure adaptée (délib. 2014/112).

Marché de travaux : rénovation – extension de l'école publique :

- Lot 6 - Cloisons / isolation / plafonds - Entreprise POULAIN d'Hirel :
Avenant n° 1 :
Montant initial du marché : 93 209,00 € H.T
Montant de l'avenant : 8 520,00 € H.T (+ 9,14 %)
Travaux supplémentaires : cloisons de recoupement des combles, accès V.M.C.
- Lot 7 - Revêtement de sols - S.A.R.L HERVE de Liffré :
Avenant n° 1 :
Montant initial du marché : 66 219,38 € H.T
Montant de l'avenant : 304,75 € H.T
Travaux supplémentaires : pose bandes podotactiles, ragréage...
- Lot 8 - Revêtements muraux - S.A.R.L PIEDVACHE de Caulnes (22) :
Avenants n° 3 et 4 :
Montant initial du marché : 53 825,72 € H.T
Montant des avenants précédents : 987,24 € H.T
Montant de l'avenant 3 : - 1 811,70 € H.T (- 3,37 %)
Montant de l'avenant 4 : 299,22 € H.T (+ 0,56 %)
- Lot 9 - Electricité - Entreprise MASSELIN-LETOURNEUR de Ponts (50) :
Avenant n° 3 :
Montant initial du marché : 42 707,38 € H.T
Montant des avenants précédents : 3 415,84 € H.T (+ 7,99 %)
Montant de l'avenant : 524,47 € H.T (+ 1,23 %)

Marché de travaux : aménagement rue des Tendières :

- Lot 1 - V.R.D - Entreprise POTIN de Dol :
Montant initial du marché : 71 071,15 € H.T
Montant de l'avenant n° 1 : 10 234,41 € H.T (+ 14,40 %)

Marché de travaux : aménagement rue Eléonore Daubrée

- Lot unique Voirie - Entreprise BEREST T.P de Baguer Pican :
Montant du marché : 43 717,50 € H.T.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces informations.

Information diverse :

M. le Maire informe l'Assemblée de la convocation par décret du Ministère de l'Intérieur, des Conseils Municipaux, le 20 juin 2014 pour la désignation des délégués et suppléants en vu de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014.

Après un vote à main levée sur le choix de l'heure de la séance, le Conseil Municipal sera convoqué à 18h.

Pour affichage le 13 mai 2014
Le Maire,
Denis RAPINEL